

nouveau l'honneur de nous prier de nous intéresser un peu au sort des actionnaires de cette institution (la Banque de St-Jean) qui paraît vouloir disparaître tranquillement du domaine des affaires.

“ Pour ce qui est de la circulation de ses billets, le peu qu'elle en a (\$43,998, au dernier rapport officiel), elle est garantie à même le dé, ôté entre les mains du gouvernement, d'après la loi actuelle des banques.

“ Pour de ce qui en est de la valeur de ses actions, nous ne pouvons nous prononcer, ne connaissant pas suffisamment la nature de l'actif dont elle dispose. Certains actionnaires ne voyant pas le rapport des opérations de la dernière année nous ont manifesté que ques inquiétudes sur le sort de leurs placements. Ce rapport, s'il eût été publié, n'aurait pas, du reste, accusé une forte progression dans les affaires de la banque.

“ Voici ce que l'analyse des rapports publiés par le gouvernement nous a permis de constater pour les mois de mai, juin et juillet derniers.

| | Mai | Juin | Juillet |
|---------------|-----------|-----------|-----------|
| Actif total, | \$397,904 | \$377,114 | \$370,074 |
| Passif total, | 134,642 | 112,481 | 106,240 |
| | 262,462 | 262,633 | 263,834 |
| Capital payé, | 254,792 | 254,792 | 254,792 |
| | \$7,670 | \$7,841 | \$9,042 |

“ Comme on peut le voir, le surplus de mai à juillet ne s'est accru apparemment que de \$1372; ce qui ne fait pas voir un chiffre d'opérations excessif.

“ Au titre de son actif nous notons une somme de \$122,486 pour prêts courants et une autre somme de \$67,114 pour créances en souffrance. Considérant le capital disponible de cette institution, cette dernière somme est énorme. On aimerait peut-être, parmi les actionnaires, à connaître la nature et la valeur de ce papier en souffrance.

Il n'entre pas dans notre rôle de faire des perquisitions sur ce point, de même que sur celui de savoir si le capital so-disant payé, a été payé de bonne foi.

“ On nous dit que le gouvernement fédéral devrait y voir. Ceci est l'affaire des intéressés. Si les actionnaires ne savent plus où ils en sont avec leur banque et leur bureau de direction qui ne leur a pas fourni le rapport qu'ils en attendaient, ils n'ont qu'à le demander; et s'ils n'obtiennent pas satisfaction, qu'ils se réunissent sans le concours de leur bureau de direction et qu'ils demandent au gouvernement de leur fournir le rapport qu'ils désirent. C'est là,

suivant nous, le cours le plus convenable à suivre.

“ On nous informe qu'il y a actuellement procès entre la banque de St-Jean et l'un des actionnaires sur le sujet.”

Le *Moniteur du Commerce*, rendons-lui cette justice, a maintenant enterré la hache de guerre.

Aujourd'hui que ses colonnes renferment la carte d'affaires de toutes les banques canadiennes-françaises, il néglige quelque peu celles qui sont solides, ce dont elles ne paraissent pas trop se plaindre.

Par contre, il se constitue le champion de celles qui ne sont plus en mesure de faire face à leurs engagements.

L'avenir dira qui, du *Moniteur du Commerce* ou du PRIX COURANT, a mieux servi les intérêts du commerce et de la finance dans la question de la Banque Jacques Cartier.

Mais après les extraits que nous avons donnés plus haut, le public comprendra pourquoi nous disions dans notre dernier numéro :

“ Ce n'est pas au *Moniteur* que nous demanderons de quelle manière les intérêts du commerce canadien-français seront le mieux sauvegardés.”

EXPLIQUEZ-VOUS S. V. P. ?

Dans l'article qu'il nous a consacré la semaine dernière, le *Moniteur du Commerce* dit ceci :

“ Nous n'hésitons pas à dire qu'une liquidation (celle de la Banque Jacques-Cartier, naturellement) causerait une perte immédiate aux déposants, qui ne serait pas moins de 20 à 25 pour cent. Avec le délai demandé, cette dépréciation est absolument évitée, et c'est pour ce motif que nous demandons à nos amis de signer la demande—sans doute l'engagement demandé aux déposants par les directeurs—des directeurs.”

Comme nous ne nous payons pas